

Statistiques en bref

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

75/2007

Auteur

Tomas MERI

Contenu

Dans l'UE, 6 % des ressources humaines des sciences et technologies sont des non-nationaux 1

Au Luxembourg, près de la moitié des ressources humaines des sciences et technologies sont des non-nationaux 2

En Lettonie, 9 RHST sur 10 nées à l'étranger proviennent d'un pays extérieur à l'UE 3

7 % des étudiants de l'UE-27 qui fréquentent l'enseignement supérieur sont étrangers 4

Les RHST changent plus souvent d'emploi au Danemark 5

Politiques de mobilité professionnelle – Le concept de flexisécurité 6



Fin de rédaction: 05.06.2007
Données extraites le: 01.03.2007
ISSN 1977-0332
Numéro de catalogue: KS-SF-07-075-FR-N
© Communautés européennes, 2007

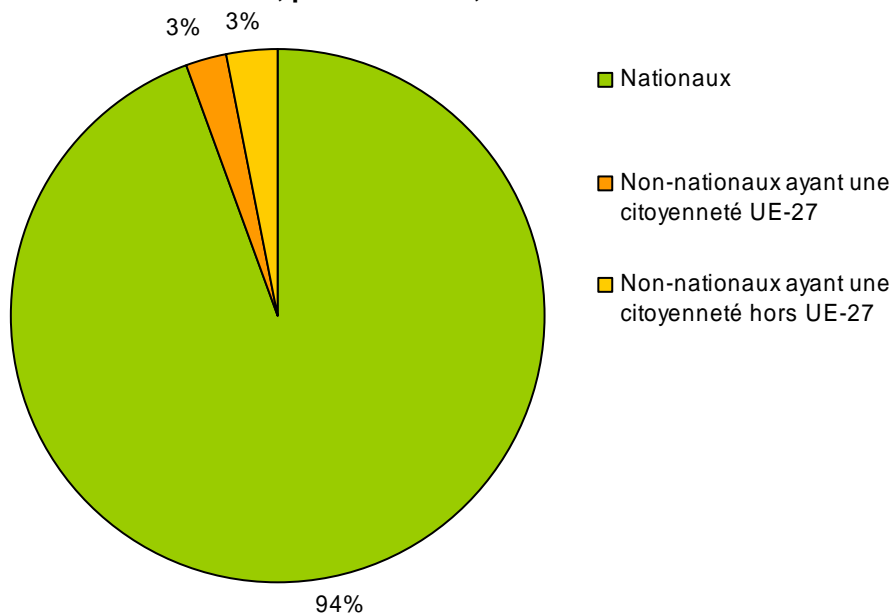
Quel est le degré de mobilité des ressources humaines hautement qualifiées dans les domaines des sciences et des technologies?

Au Luxembourg, 46 % des ressources humaines en sciences et technologies (RHST) sont des ressortissants étrangers. Cette proportion est de 6 % au niveau de l'UE, dont la moitié provient d'autres États membres. Les ressortissants communautaires qui s'installent au Danemark pour des raisons professionnelles sont pour la plupart des RHST. Ce pays présente également le taux de mobilité professionnelle le plus élevé dans le segment des RHST salariées. Près d'un tiers des étudiants étrangers qui fréquentent l'enseignement supérieur dans l'UE étudie au Royaume-Uni, tandis que plus de 30 % des étudiants du supérieur à Chypre sont étrangers.

La mobilité transfrontalière ouvre des perspectives considérables pour les entreprises désireuses d'exploiter cette réserve de travailleurs spécialisés et hautement qualifiés. La mobilité internationale accrue induite par la mondialisation des marchés, l'élargissement de l'Union européenne, l'ouverture des frontières et la libre circulation des travailleurs constituent quelques-uns des facteurs qui influencent la mobilité des ressources humaines en sciences et technologies dans l'UE.

Dans l'UE, 6 % des ressources humaines des sciences et technologies sont des non-nationaux

Graphique 1: Part des ressources humaines des sciences et technologies (RHST) du groupe d'âge 25-64 ans dans l'UE, par nationalité, 2006



Le total UE n'inclut pas les États membres suivants: BG, IT, LV, LT, MT, RO, SI et SK.

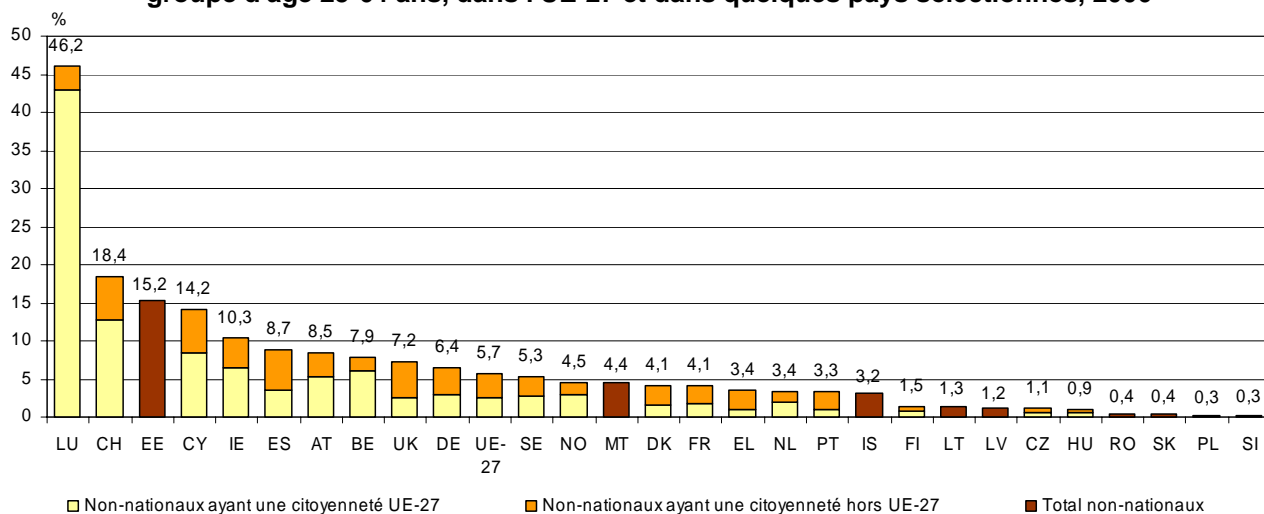
Source: Base de données RHST Eurostat

Le graphique 1 illustre la mobilité internationale des ressources humaines des sciences et technologies (RHST) dans l'UE.

En 2006, quelque 6 % des RHST de l'UE étaient constitués de non-nationaux (c'est-à-dire de ressortissants d'un pays autre que leur pays de résidence), équitablement répartis entre ressortissants d'États membres de l'UE et ressortissants de pays tiers. Les graphiques et tableaux reproduits ci-après témoignent toutefois de l'existence de disparités nationales.

Au Luxembourg, près de la moitié des ressources humaines des sciences et technologies sont des non-nationaux

Graphique 2: Part des ressources humaines des sciences et technologies (RHST) non nationales du groupe d'âge 25-64 ans, dans l'UE-27 et dans quelques pays sélectionnés, 2006



Exceptions par rapport à l'année de référence: données 2005 pour IE, LU, IS et CH. Source: Base de données RHST Eurostat
 Seul le nombre total de non-nationaux est disponible pour EE, MT, RO, SI, SK en 2006; pour LV en 2004; pour LT en 2003.
 La moyenne UE n'inclut pas les États membres suivants: BG, IT, LV, LT, MT, RO, SI et SK.

Nationalité: La nationalité est fonction de la citoyenneté et est définie comme le lien juridique particulier existant entre un individu et un État du fait de sa naissance ou de sa naturalisation, que ce soit par déclaration, par choix, par alliance ou par tout autre moyen visé par la législation nationale. On peut distinguer les catégories suivantes:

- *nationaux*: titulaires de la citoyenneté du pays de résidence ;
- *non-nationaux*: titulaires d'une citoyenneté autre que celle du pays de résidence ;
 - *non-nationaux ayant la citoyenneté de l'UE-27*: citoyens d'un pays de l'UE-27 autre que le pays de résidence ;
 - *non-nationaux ayant une citoyenneté hors UE-27*: citoyens d'un pays non membre de l'UE-27.

Le graphique 2 présente des disparités importantes dans la part de non-nationaux dans les ressources humaines des sciences et technologies (RHST) du groupe d'âge 25-64 ans en Europe. À cinq exceptions près, cette part est inférieure à 10 % dans tous les pays. Parmi ces cinq exceptions, le Luxembourg se distingue, en affichant une part de 46,2 % de RHST non nationales. Ce constat s'explique en partie par le climat favorable aux investissements étrangers et par la taille du pays.

La Suisse, qui affiche la deuxième part la plus importante de RHST non nationales, n'atteint pas la moitié du chiffre du Luxembourg.

Des disparités nationales existent également dans les deux catégories de RHST non nationales. Au Luxembourg, 9 RHST sur 10 sont des citoyens d'un autre État membre de l'UE. En Grèce et au Portugal, par contre, 7 RHST non nationales sur 10 sont des citoyens de pays tiers.

Si l'on examine la part de RHST actives par rapport à la population active des différents pays (cf. tableau 1), on constate qu'au Luxembourg, il n'y a quasi aucune différence entre les populations nationale et non nationale issue de l'UE. Au Danemark par contre, la part de RHST est bien plus importante parmi les ressortissants communautaires non nationaux installés dans ce pays qu'au sein de la population nationale. Parmi les citoyens de l'UE s'étant installés au Danemark pour des raisons professionnelles, 78,8 % sont hautement qualifiés. En Grèce, seuls 20,8 % des citoyens communautaires actifs sont des RHST. La part est plus faible encore (13,3 %) pour les citoyens d'autres régions du monde.

Tableau 1: RHST actives en pourcentage de la population active totale, groupe 25-64 ans, par nationalité, dans l'UE-27 et quelques pays choisis, 2006

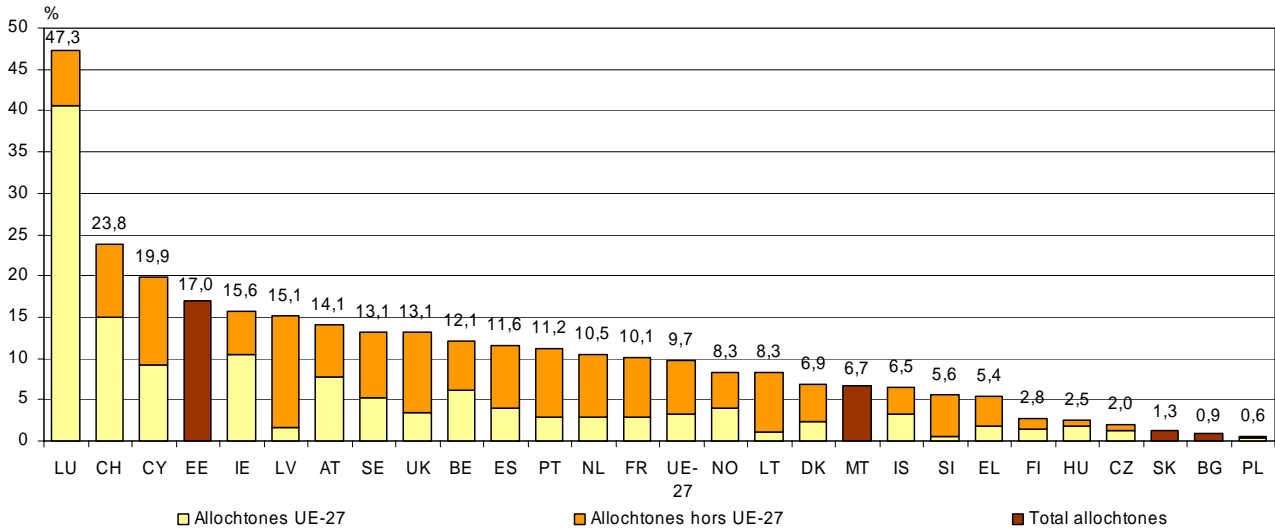
		BE	BG	CZ	DK	DE	EE	IE	EL	ES	FR	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	RO	SI	SK	FI	SE	UK	IS	NO	CH
RHST actives en pourcentage de la population active totale, groupe 25-64 ans, par nationalité	Nationaux	46,8	29,9	34,9	49,8	44,7	46,2	38,5	31,7	40,1	40,4	:	41,0	34,8	38,0	43,9	32,1	31,1	49,3	39,2	31,2	22,0	22,9	39,5	31,3	48,9	47,9	42,2	45,4	47,9	52,3
	Non-nationaux ayant une citoyenneté UE-27	41,4	:	40,9	78,8	33,5	:	42,1	20,8	37,9	27,1	:	37,1	:	:	43,4	35,0	:	52,4	46,4	44,4	29,6	:	:	:	48,4	51,1	42,8	:	59,5	44,2
	Non-nationaux ayant une citoyenneté hors UE-27	33,8	:	38,3	52,8	23,1	31,8	56,4	13,3	20,9	24,4	:	28,3	:	:	33,4	38,7	:	29,4	16,3	33,3	16,8	40,5	18,4	:	34,9	39,7	46,9	:	32,6	31,0

Exceptions par rapport à l'année de référence: IE, LU, IS et CH: 2005.

Source: Base de données RHST Eurostat

En Lettonie, 9 RHST sur 10 nées à l'étranger proviennent d'un pays extérieur à l'UE

Graphique 3: Part des ressources humaines des sciences et technologies (RHST) nées à l'étranger, groupe 25-64 ans, dans l'UE-27 et dans quelques pays sélectionnés, 2006



Exceptions par rapport à l'année de référence: IE, LU, CH, LV et IS 2005; LT 2003.
Seuls les chiffres totaux de la population née à l'étranger sont disponibles pour EE, BG, MT et SK en 2006.
Le total UE n'inclut pas les États membres suivants: BG, DE, EE, IT, MT, RO et SK.

Source: Base de données RHST Eurostat

Pays de naissance: le pays de résidence de la mère au moment de la naissance. On peut distinguer les catégories suivantes:

- *autochtones*: personnes nées dans leur pays de résidence ;
- *allochtones*: personnes nées dans un pays autre que leur pays de résidence ;
- *allochtones de l'UE-27*: personnes nées dans un pays de l'UE-27 autre que leur pays de résidence ;
- *allochtones hors UE-27*: personnes nées dans un pays extérieur à l'UE-27 autre que leur pays de résidence.

La seconde façon d'analyser les ressources humaines des sciences et technologies (RHST) dans les pays de l'UE est d'opter pour l'approche par *pays de naissance*, qui révèle des similarités importantes avec le critère de nationalité. Les parts de RHST nées à l'étranger sont toutefois un peu plus importantes, dès lors que, si les immigrants nés à l'étranger peuvent obtenir la citoyenneté de leur pays de résidence dans le cadre du processus d'intégration, leur pays de naissance ne changera bien sûr jamais.

Le graphique 3 montre que le Luxembourg se distingue une fois encore, près de la moitié de ses RHST (47,3 %) étant nées dans un autre pays. La Pologne et la Bulgarie occupent l'autre bout de

l'échelle et affichent des parts de RHST allochtones de seulement 0,6 % et 0,9 % respectivement. Dans les nouveaux États membres de l'UE (à l'exception de Chypre, de l'Estonie et de la Lettonie), les parts de RHST allochtones sont relativement faibles (inférieures à 9 %).

À l'instar du constat tiré de l'analyse par *nationalité*, on relève des disparités similaires au sein des catégories détaillées de population allochtone. Au Luxembourg, une large majorité (près 80 %) de RHST allochtones sont nées dans un autre État membre de l'UE. En Lettonie, par contre, 9 RHST allochtones sur 10 sont nées dans un pays extérieur à l'UE. Toutefois, la majorité des allochtones installés en Lettonie – ainsi qu'en Estonie et en Lituanie – est d'origine russe.

Le Danemark se distingue lui aussi une fois encore: les RHST représentent plus de 70 % de ses résidents actifs nés dans un autre pays de l'UE. Suivent la Norvège et la Pologne, avec 62,4 % et 58,7 % respectivement. En Grèce et en République tchèque, par contre, seuls 29,0 % et 30,4 % des actifs nés dans d'autres pays de l'UE sont des RHST.

Tableau 2: RHST actives en pourcentage de la population active totale, groupe 25-64 ans, par pays de naissance de l'UE-27 et dans quelques pays sélectionnés, 2006

	BE	BG	CZ	DK	DE	EE	IE	EL	ES	FR	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	RO	SI	SK	FI	SE	UK	IS	NO	CH	
RHST actives en pourcentage de la population active totale, groupe 25-64 ans, par pays de naissance																															
Autochtones	46,9	29,8	35,0	49,8	:	43,5	38,0	31,6	40,0	40,3	:	40,2	34,1	32,5	43,3	31,9	31,0	50,4	39,8	31,2	21,2	22,9	40,7	31,2	48,9	48,8	41,8	45,2	47,8	51,9	
Allochtones UE-27	46,2	u	30,4	73,1	:	u	43,3	29,0	36,4	32,7	:	46,2	30,6	40,1	43,9	38,3	u	51,8	45,7	58,7	34,3	u	32,4	44,5	48,0	46,9	43,6	46,6	62,4	46,7	
Allochtones hors UE-27	37,0	69,6	38,2	50,7	:	42,1	58,8	16,5	26,1	34,7	:	32,9	34,7	38,6	40,6	51,1	40,6	35,8	20,3	41,0	29,2	u	24,3	u	39,6	38,6	48,0	48,7	40,0	36,2	

Exceptions par rapport à l'année de référence: IE, LU, CH, LV et IS 2005; LT 2003.

Source: Base de données RHST Eurostat

7 % des étudiants de l'UE-27 qui fréquentent l'enseignement supérieur sont étrangers

Tableau 3: Nombre et pourcentage d'étudiants étrangers qui fréquentent l'enseignement supérieur, dans toutes les filières, en sciences et en ingénierie, dans l'UE-27 et dans quelques pays sélectionnés, 2004

Pays	Dans tous les domaines		En sciences		En ingénierie	
	Nombre d'étudiants étrangers	% d'étudiants étrangers par rapport au total étudiants	Nombre d'étudiants étrangers	% d'étudiants étrangers par rapport au total d'étudiants en sciences	Nombre d'étudiants étrangers	% d'étudiants étrangers par rapport au total d'étudiants en ingénierie
UE-27	1 206 913	6,6 s	122 674 s	7,8 s	135 882 s	6,1 s
BE	37 091	9,6	3 482	9,7	3 407	7,7
BG	8 286	3,6	239	2,1	1 363	2,7
CZ	14 923	4,7	1 676	5,6	2 132	3,2
DK	17 162	7,9	2 230	11,3	2 893	12,9
DE	260 314	11,2	41 948	12,1	46 593	12,9
EE	1 090	1,7	:	:	:	:
IE	10 201	5,6	:	:	:	:
EL	14 361	2,4	:	:	:	:
ES	41 734	2,3	2 348	1,0	3 355	1,0
FR	237 587	11,0	:	:	:	:
IT	40 641	2,0	2 542	1,7	5 846	1,8
CY	6 679	32,0	563	21,5	75	8,9
LV	2 390	2,0	80	1,0	51	0,4
LT	738	0,4	13	0,1	150	0,4
LU	:	:	:	:	:	:
HU	12 913	3,1	893	3,7	1 689	3,1
MT	442	5,6	11	2,4	18	2,6
NL	21 259	3,9	2 042	5,0	2 133	4,8
AT	33 707	14,1	4 010	14,1	4 069	13,6
PL	8 118	0,4	170	0,1	560	0,2
PT	16 155	4,1	1 603	5,2	3 132	3,7
RO	9 730	1,5	154	0,5	769	0,6
SI	1 108	1,1	104	1,9	167	1,0
SK	1 640	1,0	110	0,7	218	0,8
FI	7 915	2,6	884	2,5	2 343	2,9
SE	36 458	8,5	4 693	11,3	7 186	10,0
UK	364 271	16,2	52 879	16,3	47 733	26,4
IS	489	3,3	56	4,1	24	2,4
NO	12 392	5,8	2 056	9,3	854	6,2
CH	35 705	18,2	5 208	23,0	5 436	20,4
TR	15 298	0,8	1 318	0,9	2 301	0,8

s: toutes filières: l'estimation totale UE des pourcentages exclut LU. En sciences et en ingénierie: l'estimation totale UE exclut EE, IE, EL, FR et LU. Exceptions par rapport à l'année de référence: EE, IE, LV et RO 2003. Source: Base de données RHST Eurostat

Un des principaux objectifs des universités européennes est d'attirer du personnel et étudiants hautement qualifiés et de préserver leur réputation en matière de recherche, en développant, par exemple, des échanges internationaux sur le plan des connaissances et des compétences. En 2004, plus de 1,2 million d'étudiants ayant suivi un cursus du troisième degré en Europe étaient des étrangers, ce qui revient à 6,6 % d'étrangers dans le nombre total d'étudiants du supérieur.

Avec près d'un tiers de la population étudiante étrangère de l'UE-27, le Royaume-Uni est une des destinations les plus appréciées. Les universités britanniques ont consenti des investissements importants pour disposer d'infrastructures susceptibles d'attirer les étudiants étrangers et proposent un large éventail de cours d'enseignement supérieur. L'Allemagne, si elle affiche la seconde population étudiante étrangère en termes d'importance, compte toutefois près de 30 % d'étudiants étrangers de moins que le Royaume-Uni.

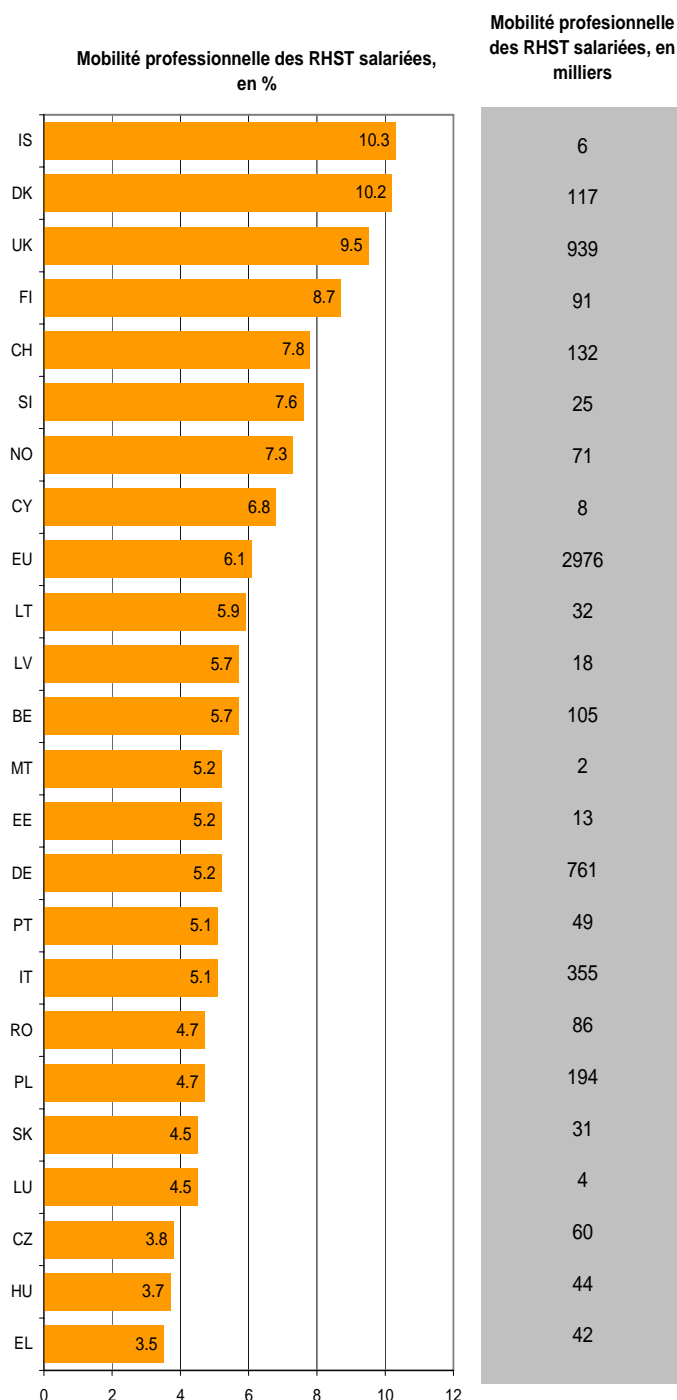
À l'examen de la part d'étudiants étrangers dans la population totale des étudiants du troisième degré,

Chypre se distingue avec 32 %. Ce pays a pris une série de mesures destinées à promouvoir la participation et à accroître la dimension internationale de son enseignement supérieur.

Plus de 250 000 des étudiants étrangers de 3^{ème} cycle dans l'UE étaient inscrits en sciences ou en ingénierie (S&I). La proportion d'étudiants étrangers inscrits dans ces filières est un facteur essentiel en matière d'innovation technologique et de compétitivité économique. Au niveau national, les filières S&I présentent toutefois des disparités importantes. Dans la plupart des pays, le nombre d'étudiants étrangers tend à être plus élevé en ingénierie que dans les sciences, tandis que la part d'étudiants étrangers dans le nombre total d'étudiants en sciences et ingénierie varie fortement d'un pays à l'autre. De tous les États membres de l'UE, c'est le Royaume-Uni qui compte la proportion la plus importante d'étudiants étrangers en ingénierie (26,4 %) et la deuxième proportion la plus importante parmi les étudiants en sciences (16,3 %). À l'inverse, Chypre affiche une part bien plus importante d'étrangers en sciences (21,5 %) qu'en ingénierie (8,9 %).

Les RHST changent plus souvent d'emploi au Danemark

Graphique 4: Mobilité professionnelle des RHST salariées du groupe 25-64 ans, en milliers et en %, dans l'UE-27 et



Le total UE n'inclut pas les États membres suivants : BG, IE, ES, FR, NL, AT et SE.

Source: Base de données RHST Eurostat

La mobilité professionnelle témoigne de la capacité des travailleurs à passer d'un emploi à un autre dans le même pays. La mobilité des ressources humaines des sciences et technologies (RHST) au sein d'un pays peut alimenter et stimuler l'économie d'un pays en assurant la diffusion de connaissances durement acquises entre les entreprises et les institutions.

Le graphique 4 illustre la mobilité professionnelle des RHST salariées. Il rend compte, au niveau national, des mouvements professionnels de personnel hautement qualifié du groupe 25-64 ans entre 2004 et 2005, tant en valeur chiffrée qu'en proportion du nombre total de RHST salariées.

Dans 20 des 27 pays européens, près de 3 millions de RHST ont changé d'emploi entre 2004 et 2005. Au niveau européen, cela donne un pourcentage de mobilité professionnelle des RHST salariées équivalant à 6,1 %.

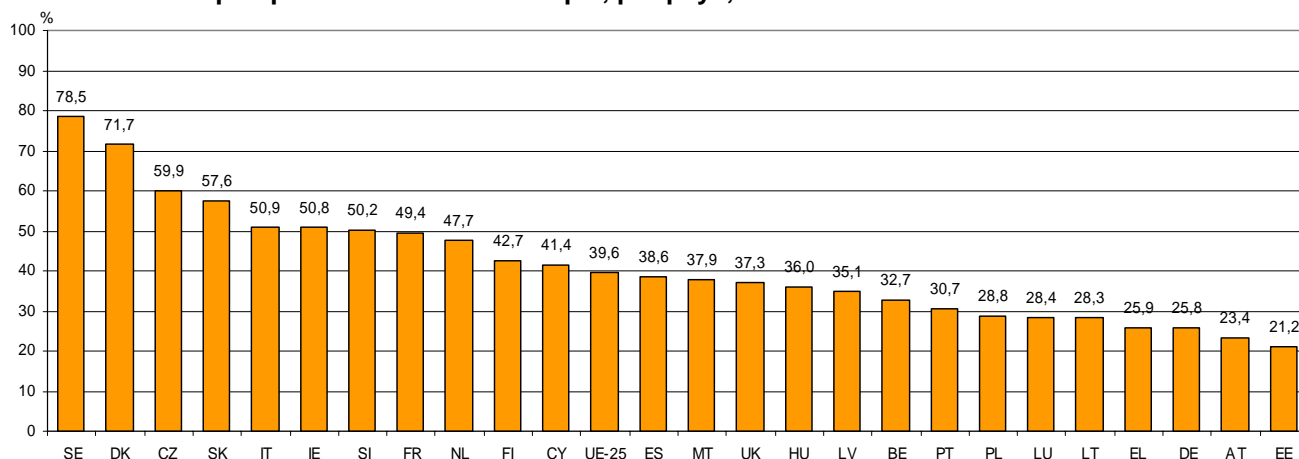
En chiffres absolus, le Royaume-Uni affichait la plus grande mobilité professionnelle de RHST salariées en 2005 (près de 939 000 personnes). Suivent l'Allemagne et, dans une moindre mesure, l'Italie, avec près de 761 000 et 355 000 RHST mobiles, respectivement.

Proportionnellement, le Danemark affiche, avec 10,2 %, le pourcentage le plus élevé de mobilité professionnelle. Le Royaume-Uni peut lui aussi faire valoir un pourcentage appréciable en la matière (9,5 %). Parmi les pays extérieurs à l'UE, c'est l'Islande qui possède le pourcentage le plus élevé de mobilité professionnelle des RHST salariées (10,3 %).

Ces résultats tendent à refléter l'impact de la plus grande flexibilité des marchés du travail dans ces pays. Au Royaume-Uni, par exemple, on peut présumer que, bien que vivement controversées à d'autres égards, les grandes réformes entreprises sur le marché du travail au cours des vingt dernières années (déréglementation, réformes des syndicats et, plus récemment, les politiques de New Deal, visant à lutter contre le chômage) ont eu un impact considérable sur la mobilité professionnelle.

Parmi les nouveaux États membres de l'UE, seuls la Slovaquie et Chypre affichent des taux de mobilité professionnelle supérieurs à la moyenne européenne pour les RHST salariées (7,6 % et 6,8 % respectivement). Parmi ce même groupe d'États, les taux de mobilité les plus faibles se retrouvent en Hongrie et en République tchèque. À l'instar de la Grèce, ces pays affichent un pourcentage inférieur à 4 %.

Graphique 5: Pourcentage de la population totale qui estime qu'un changement d'emploi après quelques années est bénéfique, par pays, 2005



Ce graphique renvoie à la population totale.

Source: Eurobaromètre 64.1, Commission européenne, 2006

Dans l'ensemble, la mobilité des RHST demeure limitée partout en Europe: 3 % seulement de ces salariés hautement qualifiés actifs dans les pays de l'UE sont citoyens d'un autre pays de l'UE.

Dans ce contexte, il est intéressant de comparer ces chiffres avec les résultats d'une étude publiée en 2006 par la Commission européenne: «Les Européens et la mobilité: premiers résultats d'un sondage au niveau de l'Union européenne». Cette publication, basée sur une étude Eurobaromètre relative à la mobilité géographique et professionnelle, montre que les avantages de la mobilité professionnelle sont perçus différemment d'un État membre à l'autre (graphique 5).

Les résultats obtenus pour l'ensemble de la population (et non les seules RHST du groupe 25-64 ans) montrent qu'en Europe, près de 40 % des personnes interrogées estiment qu'un changement d'emploi après quelques années est bénéfique.

Il n'est guère surprenant de constater qu'au Danemark, où le niveau de mobilité est important, les personnes interrogées sont fermement convaincues des avantages de la mobilité professionnelle (72 %), tandis que les Grecs se montrent beaucoup plus sceptiques. Par contre, il est étonnant de noter qu'après les Suédois et les Danois, les Tchèques sont ceux qui ont répondu le plus souvent par l'affirmative à cette question, parce que seules 3,8 % des RHST tchèques ont effectivement changé d'emploi en 2005 (cf. graphique 4).

Politiques de mobilité professionnelle – Le concept de flexisécurité

Le modèle danois de flexisécurité

«Le concept de *flexisécurité* repose prioritairement sur l'idée que flexibilité et sécurité ne sont pas contradictoires mais bien complémentaires. La flexibilité n'est pas plus le monopole des employeurs qu'elle n'est celui des travailleurs. Sur les marchés du travail modernes, de nombreux employeurs prennent peu à peu conscience du profit qu'ils pourraient tirer de relations d'emploi stables et du maintien à leurs côtés d'un personnel bien qualifié. Quant aux salariés, ils sont nombreux à avoir compris que des modes d'organisation plus flexibles du travail étaient de nature à leur permettre d'adapter davantage leur vie professionnelle à leurs choix personnels.

La flexisécurité est un terme nouveau, utilisé pour la première fois aux Pays-Bas à la suite de la réforme du droit du travail intervenue en 1999 avec l'adoption de la loi sur la flexibilité et la sécurité (Wiltshagen et Troos, 2004). On cite souvent le système d'emploi danois à titre de bon exemple d'un marché du travail doté d'un dispositif de flexisécurité efficace. Ce modèle associe une grande mobilité professionnelle à un filet de sécurité sociale étendu pour les chômeurs et à une politique active du marché du travail. Le haut degré de mobilité professionnelle est lié au niveau relativement modeste de protection des chômeurs prévu sur le marché du travail danois.

Enfin, il convient de noter que le modèle danois de flexisécurité n'est pas né d'un grand projet bien défini, mais découle d'une longue évolution historique, fortement marquée par les circonstances. En effet, la combinaison entre grande mobilité professionnelle et faible protection de l'emploi caractérise depuis longtemps le marché du travail danois et remonte à l'accord général conclu entre les partenaires sociaux à la suite d'une grève générale en 1899. De même, en matière de sécurité des revenus, la version actuelle du système d'aide économique aux chômeurs remonte à la dernière grande réforme du système d'allocations de chômage, entreprise en 1969.»

Sources: *Flexisecurity – Policies addressing job mobility [Flexisécurité – Politiques relatives à la mobilité professionnelle]* par Per Kongshøj Madsen, Centre d'étude du marché du travail, université d'Aalborg, novembre 2006 et *Emploi en Europe en 2006*, Commission européenne, DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances, unité D1, octobre 2006.

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES MÉTHODOLOGIQUES

1. Ressources humaines des sciences et technologies — RHST — concepts

Les RHST et les sous-groupes qui les constituent sont mesurés sur les critères du niveau d'études et de la profession, conformément aux lignes directrices du *Manuel de Canberra, OCDE, Paris, 1994*.

• RHST — Ressources humaines des sciences et technologies

Personnes remplissant au moins une des conditions suivantes:

- ont achevé avec succès un cursus d'enseignement du troisième cycle dans un domaine d'études S&T (CITE/97, niveaux 5a, 5b ou 6)

et/ou

- exercent un emploi S&T à titre de spécialiste ou de technicien (CITP/88 COM, codes 2 ou 3).

2. Sources des données

Les indicateurs présentés sont extraits de la **base de données Eurostat consacrée à l'éducation** ou de **l'enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE)**. Les données les plus récentes ont été compilées en avril 2007 et renvoient au deuxième trimestre 2006.

3. Nationalité et pays de naissance

Les résultats présentés dans ce numéro de Statistiques en bref reposent sur un ensemble de nouveaux indicateurs relatifs aux ressources humaines des sciences et technologies (RHST), élaboré à la suite de recommandations émises dans deux documents de travail publiés par Eurostat en 2005 et 2007.

Ces indicateurs brossent le tableau des populations et sous-populations RHST par nationalité et/ou pays de naissance. Il existe en effet deux façons de définir un immigré: la première est de l'envisager comme une personne de nationalité étrangère, la seconde comme une personne née à l'étranger et ayant immigré, à un moment donné, dans son pays de résidence. À partir de ces deux concepts, les ventilations par nationalité/pays de naissance reposent sur les critères suivants:

Par nationalité:

La nationalité est fonction de la citoyenneté et est définie comme le lien juridique particulier qui existe entre un individu et un État du fait de la naissance ou de la naturalisation, que ce soit par déclaration, par choix, par alliance ou par tout autre moyen visé par la législation nationale. On peut distinguer les catégories suivantes:

- *nationaux*: titulaires de la citoyenneté du pays de résidence;
- *non-nationaux ayant la citoyenneté de l'UE-27*: citoyens d'un pays de l'UE-27 autre que le pays de résidence;
- *non-nationaux ayant une citoyenneté hors UE-27*: citoyens d'un pays non membre de l'UE-27.

Par pays de naissance:

Le pays de naissance est défini comme le pays de résidence de la mère au moment de la naissance. On peut distinguer les catégories suivantes:

- *autochtones*: personnes nées dans leur pays de résidence;
- *allochtones de l'UE-27*: personnes nées dans un pays de l'UE-27 autre que leur pays de résidence;
- *allochtones hors UE-27*: personnes nées dans un pays extérieur à l'UE-27 autre que leur pays de résidence.

4. Étudiants étrangers

Les données relatives aux étudiants étrangers de l'enseignement supérieur illustrent l'afflux potentiel d'étudiants étrangers du système éducatif vers la réserve de ressources humaines des sciences et technologies (RHST) à l'échelon national.

On entend par étudiants étrangers le nombre d'étudiants inscrits à un cursus du troisième degré (CITE niveaux 5 et 6) au cours de la période de référence. Afin de lisser les différences entre les systèmes d'enseignement des différents pays et d'accroître la comparabilité transnationale, les données RHST recourent à la classification internationale type de l'éducation (CITE/97) élaborée par l'Unesco pour définir l'enseignement supérieur.

CITE niveau 5: programmes de nature largement théorique et destinés à fournir des qualifications suffisantes pour accéder à des programmes de recherche avancée et à des professions exigeant des compétences de haut niveau, ainsi que programmes à orientation généralement plus pratique/technique/spécifique à une profession que les programmes susmentionnés.

CITE niveau 6: réservé aux programmes du troisième degré qui mènent à la délivrance d'une qualification avancée en recherche. Les programmes sont consacrés aux études avancées et à la recherche nouvelle.

5. Filières d'enseignement

La variable «filière du niveau d'études ou de formation la plus élevée terminée avec succès», comprise dans la collecte régulière de données de l'EFT-UE depuis 2003, est codée en fonction du manuel sur les domaines de l'éducation et de la formation (Eurostat, 1999), conformément à la classification internationale type de l'éducation (CITE, 1997)

Dans la présente publication, les domaines d'éducation sont repris dans les catégories suivantes:

- **Sciences, mathématiques et informatique (EF4),**
- **Ingénierie, industrie et construction (EF5),**
- **Autres domaines d'éducation (EF0-EF9).**

6. Abréviations et symboles statistiques

- : non disponible
- s estimation Eurostat
- u valeur peu fiable

7. Références

L'étude «Les Européens et la mobilité: premiers résultats d'un sondage au niveau de l'Union européenne» est accessible depuis le site internet suivant:

http://ec.europa.eu/employment_social/emplweb/publications/index_fr.cfm.

Pour en savoir plus :

Données : [Site Web EUROSTAT/Page d'accueil/Science et technologie/Données](#)

Science et technologie

Ressources humaines en sciences et technologie

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408

Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

European Statistical Data Support :

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui :

<http://ec.europa.eu/eurostat/>

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>

E-mail: info-info-opoce@ec.europa.eu

Le présent document a été rédigé en collaboration avec Céline LAGROST.

TEXTE ORIGINAL: Anglais
